



**COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022**
Convocation affichée le 7 mars 2022

Le vendredi dix-huit mars deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-deux, convocation affichée à la porte de la Mairie le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, Mme Marie BRIARD, Mme Nathalie PAULON, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Agnès SURATEAU qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON, M. José CUETO qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques LANDRY.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

1) Décision du Maire

Acquisition d'une tente pliante pro pour les besoins des manifestations festives organisées par la commune.
La proposition de la société INTEROUGE a été retenue pour un montant de 1 175,83€HT.

2) Délibération : Vote du compte administratif du budget général 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FABRE 1^{ère} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Davy Brun, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lu donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS
Report 2020		38 357,18 €		538 738,40 €		577 095,58 €
Opérations de l'exercice 2021	357 205,10 €	164 185,10 €	726 274,89 €	750 425,99 €	1 083 479,99 €	914 611,09 €
Total	357 205,10 €	202 542,28 €	726 274,89 €	1 289 164,39 €	1 083 479,99 €	1 491 706,67 €
Résultats de clôture 2021	154 662,82 €			562 889,50 €		408 226,68 €
Restes à réaliser 2021	109 876,25 €				109 876,25 €	
Résultats définitifs	264 539,07 €			562 889,50 €		298 350,43 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, des membres présents et représentés, vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3) Vote de l'affectation de résultat du budget général 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	
---	--

Report de Fonctionnement	+562 889,50€
Report de l'Investissement	-154 662,82€
Reste à réaliser	-109 876,25€
Affectation de résultat	+264 539,07€
Report définitif du Fonctionnement	+298 350,43€

4) Délibération : Vote du compte de gestion du budget général 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Davy BRUN,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion du budget général 2021.

5) Délibération : Vote du compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard FABRE, 1^{ère} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Davy BRUN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS	DEPENSES/DEFICITS	RECETTES/EXCEDENTS
Report 2020		235 929,18 €		218 572,85 €		454 502,03 €
Opérations de l'exercice 2021	101 699,54 €	21 108,54 €	22 274,65 €	38 579,75 €	123 974,19 €	59 688,29 €
Total	101 699,54 €	257 037,72 €	22 274,65 €	257 152,60 €	123 974,19 €	514 190,32 €
Résultats de clôture 2021		155 338,18 €		234 877,95 €		390 216,13 €
Restes à réaliser 2021	30 825,77 €				30 825,77 €	
Résultats définitifs		124 512,41 €		234 877,95 €		359 390,36 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, des membres présents et représentés, vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6) Délibération : Vote de l'affectation résultat du budget du service de l'eau et de l'assainissement 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE 2021**

Report de Fonctionnement	+234 877,95€
Report de l'Investissement	+155 338,18€
Reste à réaliser	-30 825,77€
Affectation de résultat	0
Report définitif du Fonctionnement	+234 877,95€

7) Délibération : Vote du compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Davy BRUN,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actifs, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs énoncés, d'exiger ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement 2021.

8) Comptes rendus :

Néant

9) Questions diverses :

M. le Maire informe les membres du conseil Municipal :

• Suite à plusieurs accidents de la route sur les routes RD 215 et RD 201, M. Maire a sollicité le Département, M. Jean-Louis THIERIOT et la Direction Départementale des Routes, une rencontre a eu lieu le 21 février 2022 en Mairie.

Dans un premier temps, le marquage au sol sera repris.

Dans un second temps l'Agence Routière Départementale de Provins s'engage à mener une étude sur le guidage des usagers de la RD 215 sur l'arrivée au carrefour, l'idée étant de réduire la largeur de la voie circulaire pour mieux canaliser les flux et limiter le phénomène de chevauchement de véhicules à l'arrêt au stop. De plus les usagers seront toujours positionnés perpendiculairement à la RD 201 ce qui limitera les phénomènes de perte de champ de vision en cas de giration avant la bande stop.

Il est précisé que le coût d'un rondpoint est trop élevé, que la présence de lignes de bus régulières et d'engins agricoles ne permettent pas cet aménagement, que la vitesse des usagers est responsable des accidents survenus.

Il est convenu que l'Agence Routière Départementale de Provins reviendra vers la commune de Quiers fin avril début mai 2022 avec une étude plus poussée.

•Rencontre avec un administré, commercial chez AXA qui souhaite proposer des assurances santé pour tous les administrés. Aucun engagement financier de la part de la commune.

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à cette proposition.

Une communication sera effectuée par la commune.

M. Gérard FABRE informe les membres du conseil municipal :

Travaux d'enfouissement des réseaux rue des Mathurins et Route départementale 215 effectués par l'entreprise EIFFAGE.

Rencontre avec M. Eric PLASMANS concernant l'usine de méthanisation « CORDOUX BIO GAZ » sur la commune de COURPALAY.

Mise aux normes du système d'assainissement collectif : rendez-vous avec la société ARTELIA le 21 mars 2022 en mairie.

M. le Maire et M. Gérard FABRE remettront aux 6 personnes concernées leurs diplômes d'Honneur du Travail le 14 mars 2022 en Mairie, ces remises devaient avoir lieu le jour de la cérémonie des vœux aux habitants mais suite aux directives gouvernementales, cette cérémonie a dû être annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

M. le Maire donne la parole au public présent

Un administré signale une fuite d'eau rue de la Noue La Fermeté
La société SUEZ sera contactée.